



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 15 JUIN 2007

DIRECTION GENERALE DE LA MODERNISATION DE L'ETAT
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

TELEDOC 282

SERVICE DE LA MODERNISATION DE LA GESTION PUBLIQUE
Département contrôle de gestion et pilotage de la gestion publique

N° MGP2/2007/06/5253

DIRECTION DU BUDGET
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

TELEDOC 241

2^{ème} SOUS-DIRECTION
Mission performance de l'action publique

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES
PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

à

Mesdames et Messieurs les Ministres

Objet : Projet de loi de finances pour 2008 – analyse des coûts.

P.J. : 1 dossier.

Les travaux conduits dans le cadre des lois de finances initiales pour 2006 et 2007 ainsi que du projet de loi de règlement pour 2006 ont permis d'ancrer la comptabilité d'analyse des coûts dans le paysage budgétaire et comptable de l'Etat. Malgré les difficultés rencontrées, les dispositions de la LOLF ont été appliquées et le Parlement dispose désormais d'une évaluation des dépenses complètes et des coûts complets sur la totalité d'un cycle budgétaire.

Dans leur rapport sur la mise en œuvre de la LOLF, MM. Lambert et Migaud ont souligné la pertinence et l'utilité de l'analyse des coûts dans les projets annuels de performances, qui « *[rend] la lecture du projet de loi de finances plus homogène ... [en effaçant] les différences entre les modes de construction des différents programmes du budget général* »¹

Les projets annuels de performances pour 2008, dans leur partie consacrée à l'analyse des coûts, doivent permettre de consolider les acquis des exercices précédents.

¹ Rapport au gouvernement. « La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances – A l'épreuve de la pratique, insuffler une nouvelle dynamique à la réforme ». Octobre 2006.

Il s'agit notamment de poursuivre la prise en compte des recommandations du comité interministériel d'audit des programmes (CIAP), pour celles qui ont été retenues ou sont encore à l'étude (cf. récapitulatif en annexe 3). L'échéance cible reste celle du projet de loi de finances pour 2009. Il convient également, autant que de besoin, d'affiner et affermir les règles de déversement et clés de répartition. Dans cette optique, il est demandé d'établir ou de mettre à jour les fiches explicatives de déversement et de les transmettre à nos services (cf. composition du dossier d'analyse des coûts en annexe 2).

Par ailleurs, les retraitements opérés en janvier et février derniers sur les crédits définitivement votés par le Parlement (LFI 2007) seront saisis dans l'application Farandole.

Enfin, la modification de la structure gouvernementale décidée par l'exécutif et ses conséquences sur l'architecture et le rattachement ministériel des programmes et actions conduisent nécessairement à mettre à jour les liens de déversement et leurs règles afférentes.

A cet égard, il est rappelé que l'analyse des coûts n'a pas pour but de remettre en cause, de quelque manière que ce soit, l'architecture budgétaire adoptée par les pouvoirs publics. Le principe général reste de déverser les crédits correspondant à des fonctions de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Le rattachement de certaines actions et certains programmes de politique publique à des actions ou programmes de soutien pourrait le cas échéant être redéfini. L'analyse des coûts peut ainsi être un des moyens de ne pas lier l'organisation des ministères et des services, d'une part, et la maquette budgétaire, d'autre part. L'occasion doit en outre être saisie de développer et renforcer les liens interministériels, dont ceux préconisés par le CIAP.

Le calendrier des travaux à mener est indiqué en annexe 1.

Comme cela a été le cas jusqu'à présent, nos services restent à votre disposition pour vous accompagner dans cet exercice et vous apporter l'appui nécessaire.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MODERNISATION DE L'ETAT,



Frank MORDACQ

LE DIRECTEUR DU BUDGET,



Philippe JOSSE